

Alerte !

La place, la formation et le recrutement des psychologues de l'Éducation Nationale en danger

Des faits objectifs :

- **Dans les prochaines années, la moitié des effectifs des psychologues de l'Éducation Nationale aura disparu !** Les conséquences de la baisse des recrutements sont déjà sensibles : plus de 300 postes de psychologues du premier degré (sur 3600) sont vacants et plus de 600 postes (sur 4500) de Conseiller d'Orientation-Psychologue pour le second degré sont actuellement occupés par des contractuels. Les enfants et les adolescents, tout particulièrement ceux qui ont des difficultés ou sont porteurs de handicap, les familles, les enseignants et toute l'institution scolaire ont dès maintenant un accès inégal et réduit à l'aide de ces psychologues dans le service public.

- **Une place et une reconnaissance statutaire mises à mal :**

- Pas de réponse pour le futur recrutement des psychologues des écoles : dans le cadre de la maîtrise des enseignants, le Ministère de l'Éducation Nationale s'est montré réticent à reconnaître explicitement la qualification de psychologue du 1^{er} degré, par un statut de psychologue, condition indispensable à leur identification dans le 1^{er} degré.

- Une tentative de dévoiement du métier de Conseiller d'Orientation-Psychologue : dans le second degré, l'application de la loi sur le service d'orientation tout au long de la vie traduit une conception de l'orientation réduite à l'insertion professionnelle à court terme, faisant peu de cas du développement de la personne et de ses aspirations et qui ne nécessiterait plus l'intervention de psychologues.

Alors que les besoins d'aide et d'accompagnement des personnes se manifestent dans tous les domaines de la vie sociale, que les difficultés des jeunes à entrer dans la vie adulte sont pointées par de nombreux rapports, que les phénomènes de violence contre les autres et contre soi se manifestent à un âge de plus en plus jeune, l'Éducation Nationale saborde son réseau de psychologues !

Pourtant les interventions des psychologues de l'Éducation Nationale, au sein du service public offrent l'assurance que tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale peuvent avoir accès à une prise en compte spécifique et individualisée (écoute, suivis, bilans, conseils).

Ces interventions sont des ressources indispensables dans la mise en œuvre d'une politique éducative, véritablement ambitieuse pour tous les élèves, soucieuse de lutter contre les déterminismes sociaux et de favoriser l'accès à l'autonomie et l'émancipation de tous les jeunes.

La connaissance de l'institution scolaire, de ses missions et de son fonctionnement, fait des psychologues du premier comme du second degré des interlocuteurs de référence pour les autres professionnels et les familles.

Si cette politique est bien guidée par une volonté d'économies budgétaires, elle correspond surtout à des choix inquiétants quant à la place donnée à l'enfant et à l'adolescent, le développement de son autonomie et le rôle de sa famille et de l'École.

Les organisations signataires

- expriment leur refus d'un statut d'enseignant pour les psychologues du 1^{er} degré et demandent un statut de psychologue clairement identifié, comme dans toute la Fonction Publique

- dénoncent les tentatives de dévoiement du métier de Conseiller d'Orientation-Psychologue du second degré pour imposer à ces psychologues des fonctions de conseillers polyvalents en insertion

- exigent le retour à une politique de recrutement ambitieuse permettant de couvrir tous les besoins

Les organisations signataires s'adresseront au gouvernement, aux élus, aux parents et aux enseignants afin qu'ils prennent la mesure de ces orientations néfastes pour la formation et le devenir des enfants et des adolescents.

Paris le 19 octobre 2011

